

# « Vos démarches en ligne » – Mode d'emploi

Pour déposer votre demande de subvention pour le téléservice  
« **Collège au Cinéma - TRIM1 - Etat des dépenses (Année scolaire 2023-2024)** »,  
vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant :  
<https://vosdemarches.seine-et-marne.fr>

1a

Si vous ou votre collège disposez déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en entrant vos identifiants.

OU BIEN

1b

Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « **Créer votre compte personnel** ». Après création de votre compte, vous recevrez par email un lien d'activation, sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte.

2

Connectez-vous. Vous arrivez sur la page « **VOS DEMANDES** »

3a

**\*\*\* ASTUCE \*\*\*** : vous pouvez désormais chercher DIRECTEMENT le téléservice avec un mot-clé dans la page « **RECHERCHER** » du menu !

3b

Vous pouvez consulter vos demandes existantes en cliquant sur la carte dédiée.

OU BIEN

3c

Vous pouvez aussi faire une nouvelle demande. Sélectionnez « **Un collège** » (3c), puis votre collège (3d), puis le téléservice recherché.



Si le nom de votre collège ne figure pas, merci d'écrire à [APP-CapDemat-DSIN@departement77.fr](mailto:APP-CapDemat-DSIN@departement77.fr) pour demander le rattachement de votre compte à votre collège.

4

Une fois le téléservice sélectionné, un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « **Terminer** ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans la page « **VOS DEMANDES** ».